

N<sup>o</sup> 016

Le 27 janvier 1989

COMMENTAIRES DE M. JOE CLARK SUR LA DÉCISION  
SOVIÉTIQUE CONCERNANT LE CAS RABINOVICH

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a fait la déclaration suivante aujourd'hui concernant la décision soviétique sur le cas de M. Alexander Rabinovich et sa famille:

"C'est avec grand regret que j'ai appris aujourd'hui la décision des autorités soviétiques de maintenir leur refus d'autoriser Alexander et Lilia Rabinovich à émigrer d'Union soviétique afin qu'ils soient réunis avec leur famille au Canada. J'ai donné instruction à mes fonctionnaires de s'efforcer à obtenir un renversement de cette décision négative par tout moyen disponible. Cette décision contredit, selon moi, les engagements pris par les Soviétiques dans le Document final de Vienne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe".

- 30 -

Secretary of State  
for  
External Affairs

Secrétaire d'État  
aux  
Affaires extérieures

Canada

- La famille Rabinovich (Lilia, Alexander et leurs deux enfants plus les parents d'Alexander) a demandé en 1987 d'immigrer de l'Union soviétique au Canada; elle était parrainée par la soeur et le beau-frère de Lilia, le Dr et madame Wolfson de Toronto. Les parents de Lilia et de madame Wolfson, la famille Okun, vivent également à Toronto.
- La famille Rabinovich s'est vu refuser un permis de sortie pour partir au Canada en décembre 1987 pour des raisons de sécurité, Alexander ayant été jusqu'en 1979 à l'emploi de l'Institut scientifique national des techniciens de radio (VENIRA). La famille a interjeté appel auprès du Soviet suprême et fut informée qu'il n'y avait pas de possibilité de réviser la décision avant 1992.
- En avril 1988, le directeur général, Relations avec l'URSS et l'Europe de l'Est, au ministère des Affaires extérieures, est allé à Moscou à la tête d'une délégation consulaire. Il a présenté au chef de la délégation soviétique une liste de 21 familles faisant l'objet de demandes de réunification. La famille Rabinovich figurait sur cette liste.
- Déménagée au Manitoba durant l'été de 1988, la famille Wolfson a communiqué avec le bureau du Premier ministre Filmon pour solliciter son aide. Il a maintenant "adopté" la famille Rabinovich.
- Le 1<sup>er</sup> décembre, l'Ambassadeur du Canada a discuté avec des représentants du ministère soviétique des Affaires étrangères des cas de réunification des familles en suspens. Cette discussion fut suivie le 9 décembre d'un nouvel examen, cas par cas, de la situation de la part du consul canadien.
- Le 27 décembre, l'ambassadeur du Canada présentait une nouvelle liste des cas de réunification des familles sur laquelle figuraient les quatre cas en suspens par rapport à la liste antérieure, dont la famille Rabinovich. L'ambassadeur a demandé qu'on réexamine le dossier Rabinovich parce qu'il n'était pas satisfait des explications fournies par les Soviétiques quant aux problèmes de sécurité.
- Le 10 janvier 1989, le chef intérimaire de la Direction des questions humanitaires et droits de la personne, au ministère soviétique des Affaires étrangères, informait l'ambassadeur du Canada que la sécurité continuait de poser un problème. L'ambassadeur a de nouveau demandé qu'on réexamine le dossier.

- Le 11 janvier, M. Rabinovich informait le consul canadien que le directeur de VENIRA maintenait son opposition pour des raisons de sécurité et qu'il amorcerait une grève de la faim le 14 janvier.
- Le 11 janvier, l'ambassadeur du Canada a la réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui se déroulait à Vienne, a fait une démarche précise auprès de la délégation soviétique concernant l'affaire Rabinovich.
- Le 13 janvier, l'ambassadeur Bauer a de nouveau parlé de l'affaire à un membre de la délégation soviétique à Vienne.
- Le 16 janvier, le chargé d'affaires canadien à Moscou a téléphoné au ministère des Affaires étrangères à ce sujet. On lui a répondu que la décision serait réexaminée par un Groupe d'experts sur la sécurité sans toutefois lui donner de garanties quant aux résultats éventuels.
- Le 17 janvier, le chargé d'affaires canadien s'est entretenu avec la Direction des questions humanitaires et droits de la personne du ministère des Affaires étrangères. On lui a répondu que l'affaire ferait l'objet d'une révision et qu'une réponse serait fournie dans quelques semaines.
- Le 17 janvier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a téléphoné à la famille Wilson à Winnipeg.
- Le 19 janvier, le SEAE a remis une note personnelle au ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Shevardnadze, demandant une révision du dossier.
- Le 23 janvier, le directeur général, Relations avec l'URSS et l'Europe de l'Est, M. McLaine, a rencontré le gréviste de la faim, Alla Wolfson, et des groupes de partisans à Ottawa.
- Le 23 janvier, M. McLaine rencontrait le ministre-conseiller Makarov de l'ambassade soviétique pour insister sur une révision du dossier.
- Le 25 janvier, le ministre d'État (Céréales et Oléagineux), Charles Mayer, a soulevé la question durant une visite à Leningrad.
- Le 27 janvier, le Consul canadien a reçu du ministère soviétique des Affaires étrangères une décision négative.